



## Mot covid de la copropriété

-----  
Par Brend29

Bonjour,

Je suis propriétaire d'un appartement qui se trouve dans une copropriété et qui est géré par un syndic.

Nous avons eu plusieurs lettres affichées sur la porte d'entrée de l'immeuble ainsi que dans notre boîte aux lettres concernant les consignes liées au covid.

Le dernier (BL + affiche):

[url=https://planet-upload.net/images/2021/12/10/IMG\_20211209\_194154-18a1d5b9b7c501d19.jpg]https://planet-upload.net/images/2021/12/10/IMG\_20211209\_194154-18a1d5b9b7c501d19.jpg[/url]

[img]https://planet-upload.net/images/2021/12/10/IMG\_20211209\_194154-18a1d5b9b7c501d19.jpg[/img]

Nous trouvons celle-ci limite venant du syndic de copropriété, je ne pense pas que celui-ci est sont mot à dire sur le fait qu'on puisse recevoir du monde ou non.

Qu'en pensez-vous ?

En vous remerciant d'avance,  
Brendan

-----  
Par ESP

Bonjour

Vous pouvez recevoir des gens chez vous, mais en nombre restreint et il n'est pas question de couvre feu ou d'interdiction.

[Mise à jour le 10 décembre 2021 à 10h30] Face à la reprise de l'épidémie de Covid en France, il faut "ralentir le niveau de diffusion du virus" a rappelé le Premier ministre Jean Castex lors du point presse du 6 décembre. "L'heure n'est pas à des mesures de jauge, de couvre-feu ou de confinement" mais "les circonstances exigent un effort individuel et collectif". Concrètement, concernant "les événements festifs et conviviaux dans les sphères professionnelles et privées" que sont par exemple les pots de départs, les séminaires, les "moments festifs de fin d'année", le message du Premier ministre a été "très simple" : "Jusqu'aux fêtes de fin d'année, on lève le pied, on arrête, on se protège, et on protège ainsi notre capacité à profiter de Noël".

-----  
Par Brend29

Bonjour,

Je vous remercie pour votre réponse.